



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 13 février 2017
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	5
Procurations :	2

Secrétaire de séance : Mme. Jocelyne PAGÉS.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 17.01.2017.

Accord à l'unanimité

2. Délibération pour Signature d'une convention d'aménagement avec le Conseil Départemental de l'Aude.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'**Aménagement de Sécurité Traverse d'Agglomération** sur la Route Départementale n° 26 (1^{ère} Tranche - route neuve), visant à sécuriser l'entrée du village (route neuve), sur le territoire de la Commune de Ventenac-en-Minervois, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie.

Accord à l'unanimité

3. Délibération pour Signature d'une convention d'aménagement avec le Conseil Départemental de l'Aude.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'**Aménagement de Sécurité Traverse d'Agglomération** sur la Route Départementale n° 26 (2^{ème} Tranche – Côté Ginestas « rue du Minervois »), visant à sécuriser l'entrée du village «Côté Ginestas », sur le territoire de la Commune de Ventenac-en-Minervois, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie.

Accord à l'unanimité

.../...

4. Délibération pour régler une facture avant le vote du Budget 2017.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de régler avant le vote du Budget Primitif M14 – 2017 la facture suivante :

- **ALTRAD DIFFUSION (FLORENSAC)** **1 785.00 €**

qui concerne l'achat de matériel (Barrières, Balconnières ...) en opération 13.

Accord à l'unanimité

5. Délibération pour approuver la Charte de la Mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait examiné un premier rapport sur la mutualisation des services entre le Grand Narbonne et ses Communes membres, qui dressait principalement un état des lieux des pratiques de coopération existantes.

Le schéma de mutualisation des services est imposé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales mais l'engagement dans la démarche de mutualisation traduit d'autres objectifs : une recherche de synergies fortes, d'organisation de liens de proximité entre collectivités ; la mise en œuvre d'une organisation innovante et performante qui renforcera chaque échelon : communal et intercommunal et permettra de préserver ou d'améliorer l'accessibilité des services pour tous les habitants du territoire.

C'est pourquoi, afin d'ouvrir de nouveaux chantiers de mutualisation en disposant du consensus le plus large possible, le Grand Narbonne a élaboré une Charte de la Mutualisation qui affiche la vision commune des élus sur le projet de mutualisation à l'échelle du territoire.

Après avoir pris connaissance de la Charte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Accord à l'unanimité

6. Délibération pour la location de la licence 4 au restaurant la Grillade du Château pour la saison 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Laurent BRETON qui exploite le restaurant saisonnier « La Grillade du Château » sollicite la location de la licence 4 de la commune pour la saison 2017 (**7 mois pleins soit du 24 mars 2017 au 24 octobre 2017**).

Monsieur le Maire propose de louer cette licence au restaurant la grillade du château pour la période sollicitée au prix de 550 € mensuels.

Accord à l'unanimité

7. Délibération pour la mise en place du RIFSEEP dans la filière Administrative.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Au décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Au décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Il convient d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (**RIFSEEP**),

.../...

Vu l'avis du comité technique en date du 05 janvier 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents du cadre d'emploi administratif de la commune,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP à compter du 01.03.2017 pour les agents de la filière administrative.

Accord à l'unanimité

8 Délibération pour attribution des Subventions 2017 aux Associations.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal les subventions attribuées aux Associations en 2016. Il leur demande d'examiner les subventions habituellement attribuées et les nouvelles sollicitations pour l'année 2017. Après délibération et à l'unanimité des membres présents les subventions attribuées pour l'année 2017 sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION EN €
COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER GINESTAS	150.00
CLUB LA FOUNTANELLO 3 ^{ème} AGE	1 500.00
COMITE DES FETES ET DE BIENFAISANCE	5 000.00
ASSOCIATION DU VAL DE CESSÉ (Pêche)	110.00
ASSOCIATION DE CHASSE	850.00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200.00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150.00
CHAMBRE DES METIERS DE L'AUDE	202.00
LES MEDAILLES MILITAIRES	61.00
LES JEUNES AGRICULTEURS	250.00
ASSOCIATION SAINT-PIERRE	350.00
HANDISPORT AUDE	50.00
ASSOCIATION CAN' ART	200.00
ASSOCIATION L'ARCANEL	200.00
ASSOCIATION PETANQUE LE COCHONNET VENTENACOIS	1 000.00
ASSOCIATION « LA PEPINIERE A VENTENAC »	100.00
ASSOCIATION LES GODILLOTS BALADEURS	400.00
SECOURS CATHOLIQUE AUDE	100.00
AFM TELETHON	160.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	150.00
LES RESTAURANTS DU COEUR	100.00

9 Délibération pour approbation des Statuts du Syndicat Mixte Aude Centre .

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral n°DCT/BAT-CL-2016-025 du 30 décembre 2016 portant fusion du syndicat mixte des Balcons de l'Aude, du syndicat intercommunal de Bassin Clamoux Orbiel Trapel, du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Argent Double et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Minervoix ; ainsi que l'arrêté préfectoral n°DCT/BAT-CL-2016-025 du 30 décembre 2016 qui porte **création du Syndicat Mixte Aude Centre** ;

Il leur communique les statuts du Syndicat Mixte Aude Centre qui ont été approuvés par délibération du Syndicat le 02.02.2017 et les informe qu'il convient maintenant à la commune de se prononcer sur ces statuts.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les Statuts du Syndicat Mixte Aude Centre tel que présentés.

Accord à l'unanimité

10 Délibération pour renouveler le Contrat d'entretien de l'Eclairage public avec la SPIE.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance et de dépannage du réseau d'éclairage public, ainsi que la pose et dépose des illuminations de Noël qui arrive à expiration en mars 2017.

La SPIE Narbonne qui est chargée de cette maintenance propose le renouvellement de son contrat au même tarif soit un forfait annuel H.T. de 20€ par point lumineux (206 à ce jour).

Le Contrat est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01.03.2017 et pourra être renouvelé 3 fois par tacite reconduction jusqu'en fin février 2021.

Accord à l'unanimité

11 Devis pour désamiantage des locaux de la Poste.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de la Banque Postale qui sollicite le désamiantage des locaux de la Poste.

Il leur communique les différents devis qui ont été demandés et qui ont des coûts très élevés, la solution la moins coûteuse qui est autorisée et validée par la banque postale est « l'encapsulage » dont le devis s'élève à 2 965.16 € et qui serait effectué par l'entreprise FERRER de Lézignan-Corbières.

Accord à l'unanimité

12 Devis de la SPIE pour la pose d'un éclairage public rue du Pont Neuf.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le devis de la SPIE pour la pose d'un éclairage public (Led) rue du pont Neuf pour un montant de 834.00 €. En début de rue et sur a peu près 150 mètre il n'y a aucune visibilité le soir. Il propose au Conseil Municipal un accord pour la mise en place de cet éclairage public.

Accord à l'unanimité

.../...

13 Devis de la Société Aire Service pour pose d'une borne Eau et Electricité Bord Canal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société AIRE SERVICES d'un montant de 3 180.00 TTC pour la mise en place d'une borne de distribution d'énergies mixte sur la Halte Alexandre Pech au Bord du Canal. Ceci afin de satisfaire la demande toujours plus croissante. Cette Borne fonctionnerait avec un système de jetons.

Monsieur le Maire propose un accord pour la mise en place de cette borne.

Accord à l'unanimité

14 Delibération pour clôre le Budget du Lotissement Communal « les Mazès III ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la totalité des parcelles du Lotissement communal « Les Mazès III » sont à ce jour vendues.

L'excédent de la section de fonctionnement a été conformément aux prévisions budgétaires reversé au Budget Général de la commune.

Tous les comptes de ce budget sont à zéro au 31 décembre 2016. Il propose de clôturer définitivement ce budget.

Accord à l'unanimité

15 Courriers ou circulaires diverses pour information au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la circulaire de la Préfecture de l'Aude concernant les Nouvelles modalités de délivrance des Cartes d'Identité (CNI) à compter du 06 mars 2017.

Fin de séance 20 h 00

Le Maire,

Christian LAPALU.